

2.3 – COMMENT EXPLIQUER LE COMPORTEMENT ELECTORAL ?

A – Abstention : défaillance citoyenne ou expression démocratique ?

a) – L'évolution de la participation électorale en France

1. Depuis une trentaine d'année, l'abstention est un comportement qui se développe dans toutes les démocraties occidentales (sauf celles qui ont mis en place un vote obligatoire : Italie, Belgique, Grèce), au même titre que la volatilité électorale ou le vote protestataire. L'abstention est le fait pour un électeur inscrit sur les listes électorales de ne pas participer au scrutin. On distingue donc les abstentionnistes des votes blancs qui correspondent aux électeurs participant au scrutin, mais choisissant de mettre un bulletin blanc dans l'urne, ainsi que des votes nuls qui sont les bulletins non valables (plusieurs bulletins, ajout d'inscriptions, nom d'un candidat imaginaire).
2. La participation électorale est considérée comme l'un des traits les plus caractéristiques de la bonne santé d'un régime démocratique. Comme dans bien d'autres pays européens, en France, elle ne cesse pourtant de s'affaiblir depuis une vingtaine d'années. On peut la mesurer à partir d'un certain nombre d'indicateurs :
 - ✓ Le taux d'inscription sur les listes électorales correspond au rapport entre le nombre d'inscrits et le nombre de personnes en âge de voter. En France, l'article 3 de la Constitution de 1958 considère comme électeurs « tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques ». Cette règle comporte néanmoins une exception depuis la ratification du Traité de Maastricht (1992). En effet, ce dernier octroie le droit de vote aux élections locales et européennes aux « citoyens de l'Union européenne », c'est-à-dire tous ceux qui possèdent la nationalité d'un Etat membre de l'UE et résident en dehors de leur pays d'origine. En 2012, 93 % des Français en âge de voter et résidant en métropole sont inscrits sur les listes électorales, ce qui signifie que moins d'un français sur 10, en âge et en droit d'être électeur, ne l'est pas en raison d'une non inscription. Ce taux peut être comparé à celui calculé aux Etats-Unis et estimé à 30 %. Aux non-inscrits, il faudrait ajouter les mal-inscrits qui sont inscrits sur une liste électorale mais qui n'ont pas fait les démarches nécessaires pour se réinscrire lorsqu'ils ont changé de résidence et, de ce fait, ne se déplace pas pour aller voter.

Taux d'inscription = Nombre de personnes inscrites/Nombre de personnes en âge de voter x 100

- ✓ Le taux de participation aux élections correspond au rapport entre le nombre de personnes ayant voté à une élection et le nombre d'inscrits sur les liste électorale. Etre inscrit ne signifie pas nécessairement être un électeur votant. Ainsi, en France, aux élections législatives de 2012, 57,2% des électeurs inscrits se sont déplacés au premier tour. De même, 79,5% des inscrits ont été votés en France au premier tour de la présidentielle contre 54% des inscrits aux Etats-Unis pour le même type d'élection.

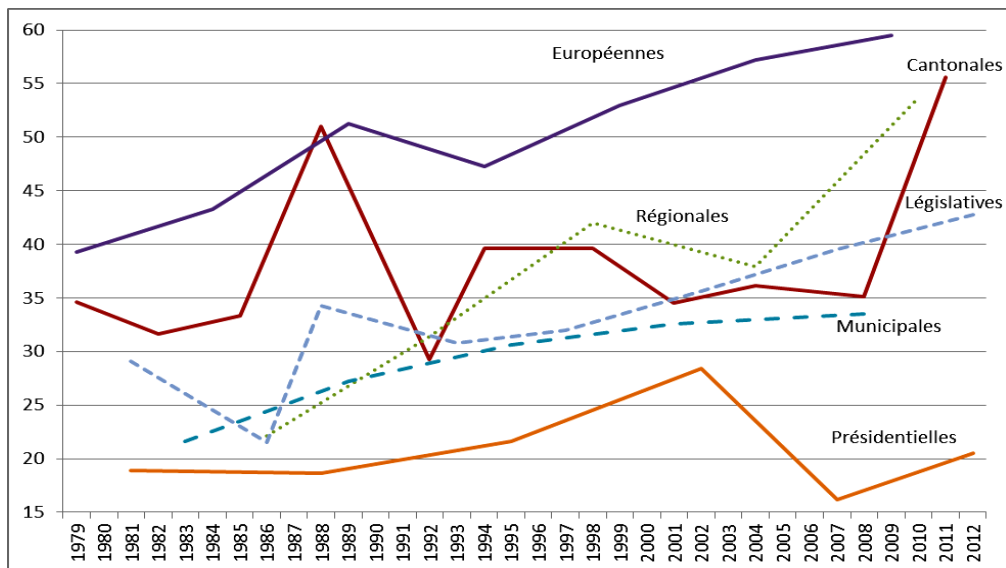
Taux de participation électorale = Nombre de votants/Nombre d'inscrits sur les listes électorales x 100

- ✓ Le taux de mobilisation électorale correspond au rapport entre le nombre de votants à une élection et le nombre d'électeurs potentiels. Il cherche à mieux mesurer la participation électorale en prenant en compte le phénomène des non-inscrits. Ainsi, en France, il y a 46 millions d'électeurs inscrits en 2012. Sachant que 93% des Français en âge de voter sont inscrits, on peut en déduire qu'il y a 49,5 millions d'électeurs potentiels (46/0,93). En conséquence, si 26,4 millions d'électeurs se sont déplacés pour le premier tour des législatives, le taux de mobilisation électorale est de 53,2% des électeurs potentiels (26,4/49,5) soit quatre point de moins que le taux de participation.

Taux de mobilisation électorale = Nombre de votants/Nombre d'électeurs potentiels x 100

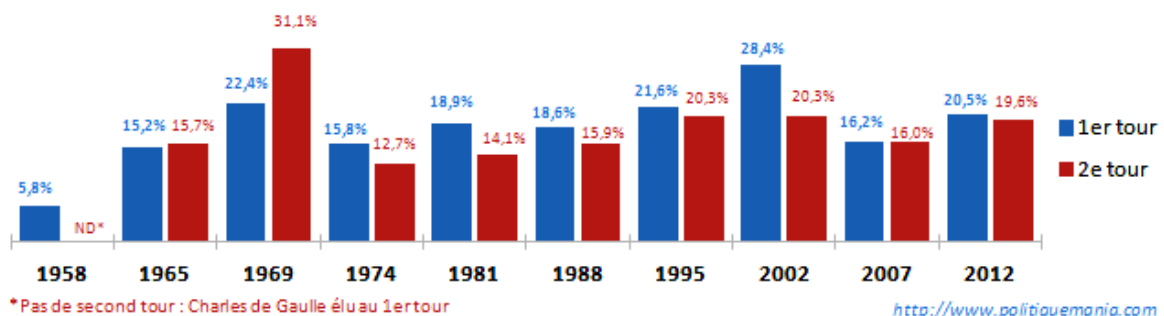
- ✓ Le taux d'abstention correspond au nombre d'inscrits qui n'ont pas voté rapporté au total des inscrits. Il est un indicateur du climat de l'opinion et du lien entre les citoyens et leur représentation politique. Ainsi, en France, 42,8% des inscrits sur les listes électorales se sont abstenus lors du premier tour de la législative de 2012, soit plus de 2 inscrits sur cinq.
3. Depuis les années 80, on constate globalement dans de nombreux pays une forte progression de l'abstention. Ainsi, en France, 40% des électeurs s'étaient abstenus aux élections européennes en 1979 et 60% à celle de 2008 soit une progression de 20 points. Il en est de même pour les législatives : 29% des inscrits s'étaient abstenus en 1981, 42% en 2012, soit une progression de 13 points. On constate le même phénomène aux Royaume-Uni : 81% des électeurs votaient aux législatives de 1950, 61% à celle de 2010 ; en Allemagne : 87% des inscrits votaient aux législatives en 1957, 64% à celle de 2009 ; ou en Italie : 93% des électeurs ont voté aux législatives de 1948 contre 68% pour celles de 2013. Plus généralement, on observe également une progression des votes blancs ou nuls, mêmes si ceux-ci restent encore à des niveaux peu élevés, ils traduisent toutefois une insatisfaction croissante des électeurs vis-à-vis de l'offre électorale.

Taux d'abstention (en %) aux premiers tours des élections en France depuis 1979



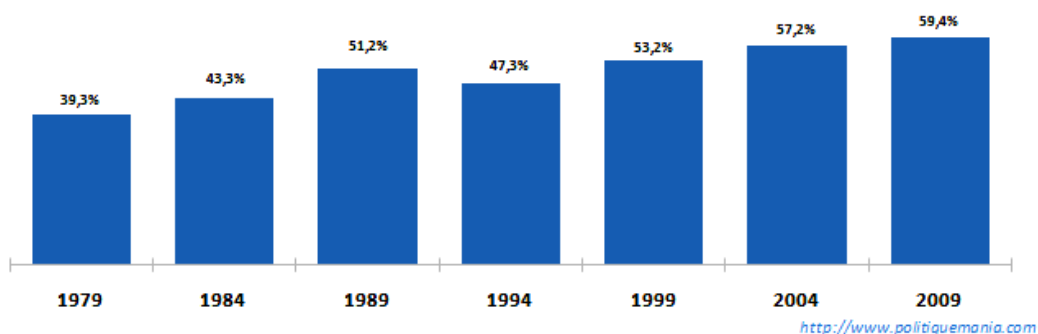
4. **Cependant, l'abstention dépend du type de scrutin et des enjeux.** En France, **la présidentielle** est considérée comme un scrutin majeur, en particulier depuis l'adoption du quinquennat le résultat puisqu'il conditionne celui des législatives. En conséquence, l'abstention est la plus faible pour ce scrutin et varie selon les oppositions en présence. L'absence de la gauche au second tour du scrutin de 1969 provoque une abstention record au second tour (31% des inscrits) alors que la future victoire de François Mitterrand en 1981 et celle de Nicolas Sarkozy en 2007 provoquent une abstention très faible (14% et 16%). Il en est de même pour les élections **municipales** qui sont les élections de proximité par excellence et connaissent de forts taux de participation.

Taux d'abstention aux deux tours de la présidentielle en France



5. En revanche, plus le scrutin semble éloigné des principales préoccupations des électeurs ou plus la connaissances sur les assemblées élues est faible et plus l'abstention est forte. C'est le cas pour les élections **européennes** pour lesquelles l'abstention est forte et croissante puisque deux électeurs sur cinq seulement se sont déplacés en 2009. C'est aussi le cas pour les **cantonales** et les **régionales** car les enjeux sont en général assez lointains et souvent mal compris par l'électorat. Enfin, pour les **référendums**, la participation dépend de l'enjeu, lorsqu'il est important, l'abstention est faible (30 % d'abstention seulement pour le référendum sur l'adoption du traité de Maastricht, en 1992), si l'enjeu est faible, l'abstention est forte (68 % pour le référendum sur la Nouvelle-Calédonie en 1988 et 75 % pour le passage au quinquennat en 2000).

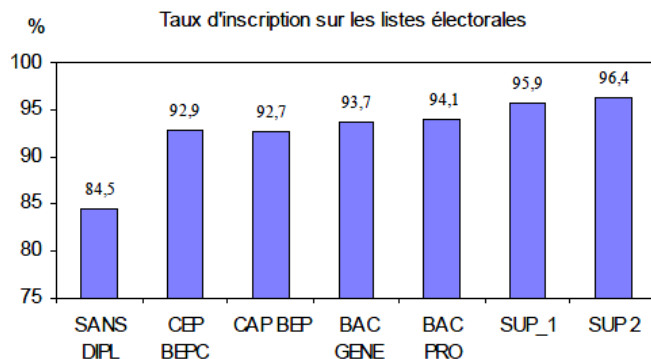
Taux d'abstention aux élections européennes en France



b) – Qui sont les non-inscrits et les abstentionnistes ?

1. L'étude du profil sociologique des non-inscrits et des abstentionnistes fait apparaître un certain nombre de critères déterminants à ces deux phénomènes.
- ✓ **Le diplôme** : plus on est diplômé, plus on se sent concerné par la politique, mieux on comprend les enjeux et le fonctionnement du système politique, et plus on s'inscrit sur les listes électorales et plus on participe aux élections. On constate un écart de plus de dix points dans l'inscription entre les sans diplôme et les diplômés du supérieur en France.

Taux d'inscription sur les listes électorales selon le diplôme en France en 2012



- ✓ **La nationalité** : les immigrés nés à l'étranger, qui ont acquis la nationalité française, sont moins inscrits que les français nés en France. L'écart est de 27 points entre les deux catégories. En revanche, lorsqu'ils sont inscrits, les immigrés ayant la nationalité française ont le même taux de participation que les français nés en France.

Taux d'inscription en France en 2012 (en % d'électeurs potentiels) selon le diplôme et le pays de naissance

en % d'électeurs potentiels

Pays de naissance	Diplôme				
	Ensemble	Aucun	Inférieur au Bac	Bac	Supérieur au Bac
Ensemble	93	85	93	94	96
France	94	88	94	95	97
Étranger	75	64	77	77	83
Dont :					
- immigrés*	67	60	68	69	76
- nés Français à l'étranger	85	74	86	89	90

* immigrés : nés étrangers à l'étranger.

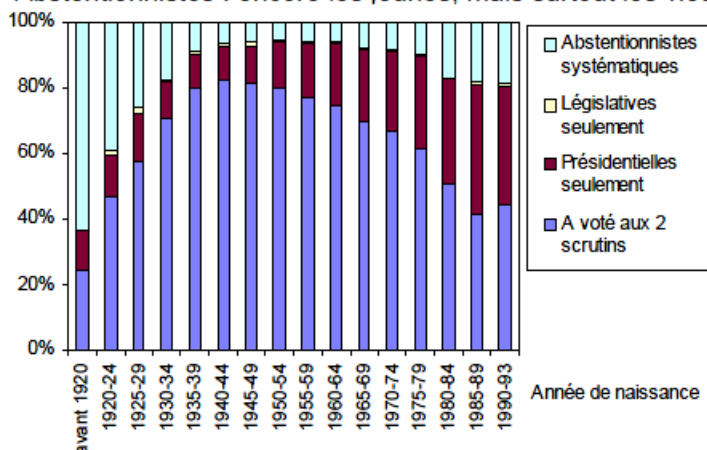
Champ : Français nés avant le 21 avril 1994, résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Participation électorale 2012

- ✓ **L'âge** : le taux d'inscription croît avec l'âge et culmine à 95 % à partir de la cinquantaine. Les jeunes, autrefois moins inscrits, ont rattrapé leur retard grâce à la loi de 1997 qui prévoit une inscription automatique pour les jeunes de 18 ans même si elle ne permet pas d'atteindre un taux d'inscription de 100 % à cet âge, notamment dans le cas où le jeune a déménagé après les journées Défense et citoyenneté (JDC) et que sa nouvelle adresse n'a pas été retrouvée. En ce qui concerne l'abstention, ce sont les personnes âgées, pour des raisons de mobilité, et les jeunes, parce qu'ils ne sont pas encore impliqués dans la vie active, qui s'abstiennent le plus.

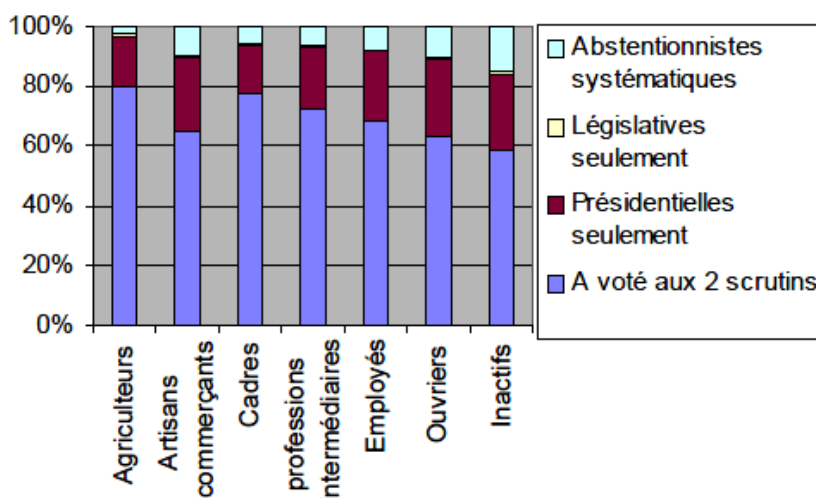
Taux d'abstention en fonction de l'année de naissance en France en 2012

Abstentionnistes : encore les jeunes, mais surtout les vieux



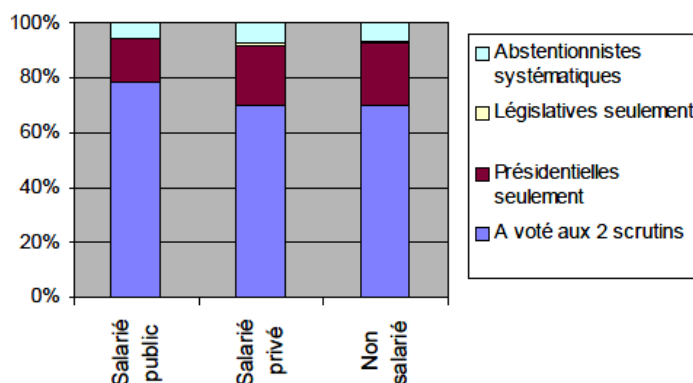
- ✓ **L'activité** : plus on a un emploi stable et plus on participe. Plus on a un emploi précaire, plus on connaît l'inactivité et le chômage et plus on s'abstient. Ceci montre que moins on est intégré socialement et plus on a de chance de s'abstenir.

Taux de participation et d'abstention des 30-59 ans en France en 2012



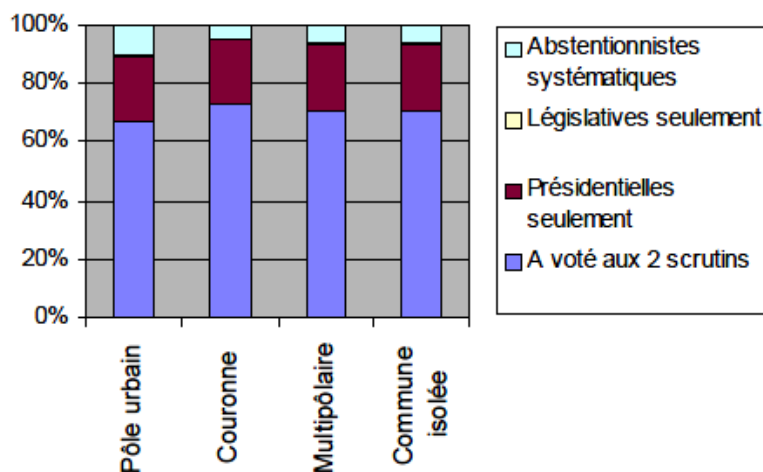
- ✓ **Le statut professionnel** : les salariés du public participent davantage que les salariés du privé car leur proximité à la politique est plus grande puisqu'ils travaillent pour l'Etat et les salariés dans leur ensemble participent davantage que les indépendants qui sont plus isolés.

Taux d'abstention des 30-59 ans selon le statut en France en 2012



- ✓ **Le lieu de résidence** : l'abstention est plus forte pour les résidents des pôles urbains. Il n'y a pas de différence entre les types de communes en dehors des pôles urbains. Les banlieues votent moins car elles concentrent les phénomènes d'exclusion mais il y a un « effet vacances » possible car le vote pour les législatives a eu lieu pendant les vacances et les habitants des grandes villes sont a priori ceux qui sont le plus souvent partis de leur domicile à ce moment.

Taux d'abstention des 30-59 ans selon le lieu de résidence en France en 2012



2. Enfin, il faut distinguer deux types d'abstentionnistes :

- ✓ **Les abstentionnistes systématiques** (« les pêcheurs à la ligne ») qui boycottent systématiquement tous les scrutins parce qu'ils ne se sentent pas concernés par la politique ou parce qu'ils n'ont plus la capacité de se déplacer. Ceci concerne près d'un inscrit sur quatre pour les élections régionales et européennes.
 - ✓ **Les abstentionnistes occasionnels ou intermittents** qui participent à un certain nombre de scrutins mais pas à tous en fonction de l'intérêt qu'ils portent pour le scrutin et en fonction de l'offre politique qui leur est proposée. Cela représente plus d'un électeur sur trois pour les élections régionales et européennes.
3. **Au total, l'abstention est un fait social et politique important.** Seuls 56% des Français reconnaissent ne s'être jamais ou pratiquement jamais abstenus, soit un inscrit sur deux, et 10 % reconnaissent souvent s'abstenir. **Mais l'abstention systématique est relativement faible et stable en France autour de 12 %.** Si l'on y ajoute les 7 % environ de personnes non inscrites sur les listes électorales, ce sont à peine deux Français sur dix qui restent totalement à l'écart de la décision électorale. C'est donc la part des abstentionnistes intermittents, tour à tour votants et non votants, qui s'est accrue au fil du temps pour créer un déficit de participation.
4. **Cette intermittence de l'acte électoral est le signe d'un certain affaiblissement du devoir de voter et révèle des changements réels dans les représentations mêmes de la citoyenneté.** L'abstention est un outil qui s'est peu à peu imposé dans la palette des outils démocratiques à la disposition des électeurs. Elle n'est pas seulement le signe d'un retrait ou d'un désinvestissement de la scène électorale. Pour des électeurs de plus en plus nombreux et dans le jeu politique, elle est considérée et utilisée comme une réponse électorale à part entière. Elle peut servir à exprimer leur malaise à l'égard d'une offre politique jugée insatisfaisante ou encore une sanction à l'encontre des Gouvernements sortants (**crise de confiance**). Tantôt votants tantôt abstentionnistes, les Français rencontrent l'élection avec de plus en plus de doutes mais aussi de circonspection (**crise de la représentation**).

c) – **Comment expliquer l'inégale participation électorale ?**

1 – **Les facteurs structurels de l'abstention**

1. **Pour Anthony Downs, l'abstention est un phénomène rationnel.** D'une part, l'électeur n'a aucune chance à lui tout seul de peser sur les résultats du scrutin. Le bénéfice qu'il peut retirer de sa participation est quasi nul. D'autre part, le coût de la participation est élevé en termes de temps (il faut se déplacer pour aller s'inscrire et pour aller voter ce qui réduit son temps libre) et d'investissement intellectuel (il faut s'instruire et se tenir au courant pour comprendre le fonctionnement du système politique et les enjeux du scrutin). Les coûts étant supérieurs aux bénéfices, il est rationnel de s'abstenir.
2. **Cette analyse économique ne tient pas compte du poids des normes sociales sur le comportement des individus.** Dans les sociétés démocratiques, les électeurs ont été socialisés par la famille, par l'école, par les associations à la citoyenneté. Dans ce modèle de la citoyenneté hérité des Lumières et du « contrat social », voter est un droit, mais aussi un devoir engageant la conscience de l'individu nécessairement lié à l'intérêt général et à la destinée de la communauté. Cette injonction pèse encore lourdement sur le comportement des électeurs (on compte tout de même davantage de votants que d'abstentionnistes), mais aussi sur la conscience des abstentionnistes qui ont toujours une certaine réticence à avouer et à assumer leur choix, ce qui rend la prévision de l'abstention dans les sondages pré-électorales très incertaine. Le fait d'aller voter permet d'obtenir une reconnaissance sociale et entretient l'estime de soi.
3. **1^{er} facteur : l'abstention est d'abord liée au degré d'intégration sociale.** Dans « *L'abstentionnisme électoral en France* » (1968), **Alain Lancelot** estime que l'abstentionnisme participe tout d'abord d'**une faible insertion sociale**. Si la hausse de l'abstention concerne tous les groupes sociaux et toutes les classes d'âge, il faut remarquer que tous ne s'abstiennent pas dans les mêmes proportions. Les femmes au foyer, les veuves ou divorcées, les jeunes électeurs, les individus de faible niveau socio-économique ou culturel, les habitants de zone isolées ou de grands ensembles sont plus touchés par l'abstention que les autres catégories sociales. Comme le souligne Alain Lancelot, **l'abstentionnisme est le reflet de « l'intégration à la société »**. En clair, plus le lien social est ténu, et plus on aura tendance à s'abstenir. Statistiquement, on constate, en effet, que le **chômage**, la **précarité** et la **désaffiliation sociale** (éloignement des structures sociales telles que la famille, l'école, la communauté religieuse) sont des éléments de fragilité socio-économique qui conduisent à l'abstention et à la non inscription sur les listes électorales.
4. **On peut donner plusieurs raisons à cette corrélation entre intégration sociale et participations électorale :**
 - ✓ **1^{ère} explication : le degré de compétence politique**, c'est-à-dire **la capacité à se situer dans l'espace des opinions politiques, et par le fait de se sentir autorisé à émettre une opinion.** Dans « *Participation in America : social equality and political democracy* » (1972), **Sidney Verba** et **Norman Nie** montraient que la participation aux Etats-Unis était d'abord le fait d'hommes citadins blancs, disposant d'un niveau socio-économique et culturel élevé. Cette position sociale et culturelle semblait ainsi leur procurer un sentiment de compétence politique qui les rendait moins sujet à l'abstention. En France, le degré d'implication dans la vie politique varie selon **la position sociale** (en 2007, 44 % des ouvriers déclarent s'intéresser à la politique, alors que c'est le cas de 72 % des enseignants et 79 % des professions libérales) et **le niveau de diplôme** (80 % des diplômés de l'enseignement supérieur s'intéressent à la politique, mais 47 % des sans diplôme seulement).

✓ **2^{ème} explication** : l'intérêt pour la politique, qui peut s'appréhender de multiples façons : inscription sur les listes électorales, participation aux scrutins électoraux, engagement associatif, connaissances relatives aux activités politiques, etc. L'intérêt pour la politique dépend de la **position sociale** et du **niveau de diplôme**, du genre et de l'âge et du **contexte** (proximité d'une échéance électorale, enjeux politiques de la période plus ou moins forts, etc.). Il se produit ainsi un phénomène que **Daniel Gaxie** a qualifié de « **cens caché** » (dans *Le Cens caché*, 1975). Avant l'introduction du suffrage universel, il existait un suffrage censitaire (seuls ceux qui payaient le « cens », un impôt payé par les catégories aisées, pouvaient voter). Mais si les barrières économiques à l'entrée du jeu politique ont aujourd'hui été levées, celles-ci subsistent encore sous une forme culturelle. La **politisation**, entendue comme « *attention accordée au fonctionnement du champ politique* », est en effet inégalement distribuée dans l'espace social, et la principale variable explicative en est le niveau d'études atteint par les citoyens. Certains électeurs ne choisissent pas vraiment au moment du vote de s'abstenir ou de voter pour tel ou tel candidat, car ils n'ont pas les moyens de connaître et de maîtriser tous les enjeux du champ politique. L'abstention peut ainsi résulter d'un sentiment d'incompétence écartant les plus démunis du droit de vote.

5. **Céline Braconnier** et **Jean-Yves Dormagen**, après une enquête dans les quartiers populaires de Saint-Denis, confirment cette analyse dans « *La Démocratie de l'abstention* » (2007). Plusieurs phénomènes jouent en défaveur de la participation politique des milieux populaires.

✓ **Un éloignement géographique** : le lieu d'inscription ou le lieu de vote pour les mal-inscrits ne se situe pas toujours à proximité du lieu de résidence ce qui implique des déplacements coûteux en temps et en argent.

✓ **Un éloignement social** : les démarches administratives pour s'inscrire et pour voter peuvent apparaître complexes et humiliantes pour des gens peu instruits qui n'ont pas de compétences politiques.

✓ **Un éloignement politique** : l'alternance droite/gauche n'a pas donné l'impression aux gens modestes que leurs conditions de vie avaient changé. Ils se détournent donc de plus en plus du politique.

✓ **Un éloignement culturel** : les personnes peu diplômées se sentent incompétentes pour comprendre les enjeux politiques qui ne sont accessibles qu'aux initiés. Les hommes politiques, qui ont des discours très technocratiques, leur semblent très éloignés de leurs préoccupations quotidiennes.

La faible politisation d'une majorité de la population de ces quartiers tient donc à la **diminution du lien social** (chômage de masse, travail précaire, dissolution des familles), à la **diminution du lien politique** (crise du militantisme, quasi disparition des associations politiques encadrant les populations, moindre clivage entre la droite et la gauche) et par une **diminution du lien civique** (le processus d'individualisation de la société et l'éloignement des hommes politiques, issus des milieux favorisés, des milieux populaires rend l'abstention légitime).

6. **2^{ème} facteur** : l'abstention est un choix stratégique pour certains. Les raisons de s'abstenir sont multiples et se combinent souvent entre elles. Elles relèvent de logiques à la fois collectives et individuelles. Ainsi, une nouvelle forme d'abstentionnisme apparaîtrait qui se superposerait à l'abstentionnisme classique lié à la fragilité du statut socio-économique et au sentiment d'incompétence politique. Dans « *S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ?* » (2000), **Anne Muxel** et **Jérôme Jaffré** distinguent deux types d'abstentionniste :

✓ **Les abstentionnistes « hors du jeu politique »** : ils se caractérisent par leur retrait de la politique et une certaine apathie. Ils représentent environ un tiers des abstentionnistes. Ils sont plus nombreux chez les femmes, au sein des populations urbaines, populaires, faiblement instruites, en difficulté d'insertion sociale. Ils ne se reconnaissent pas dans le jeu politique et se sentent incompétents. Ils peuvent à l'occasion être tenté par les votes extrêmes et s'inscrire ainsi dans une position de rejet du système politique.

✓ **Les abstentionnistes « dans le jeu politique »** : ils sont davantage insérés socialement, ce sont le plus souvent des jeunes, diplômés, qui s'abstiennent sans qu'il s'agisse d'une désaffection politique et qui se remettent à voter lorsqu'ils se reconnaissent dans l'offre électorale proposée ou que le scrutin présente un enjeu particulier. Ils représentent environ les deux-tiers des abstentionnistes et sont en augmentation depuis les années 1980. L'abstention est ici intermittente et plus stratégique : elle est fortement liée au contexte de l'élection (type d'élection, candidats). Elle donne ainsi l'image d'un électeur rationnel qui s'abstient pour protester, ou qui vote au regard des enjeux qu'il perçoit de l'élection. Ces abstentionnistes « dans le jeu » se classent plutôt à gauche.

D'après cette distinction, **la hausse de l'abstentionnisme traduirait moins une dépolitisation massive, qu'une forme de mobilisation en fonction de l'enjeu**. C'est en ce sens que l'on peut parler avec **Jean-Louis Missika** (dans « *Les faux-semblants de la dépolitisation* », 1992) d'un phénomène de « **politisation négative** » : c'est-à-dire d'une politisation qui continue à être forte, mais qui s'accompagne d'une défiance à l'égard des politiques, d'un mélange d'abstentionnisme et de vote contestataire. Il permet ainsi d'expliquer pourquoi l'abstention progresse même parmi les catégories de population jusque-là pas vraiment concernées par le phénomène, telles les classes supérieures diplômées.

2 – Les facteurs conjoncturels de l’abstention

- 1^{er} facteur : l’abstention est très dépendante du type d’élections. Le mode de scrutin (un sympathisant d’un « petit » parti sera moins incité à se rendre aux urnes dans un scrutin majoritaire car son candidat a peu de chances d’être élu alors qu’il se mobilisera davantage si le scrutin est à la proportionnelle), le type de consultation (Les électeurs se déplacent moins pour les élections européennes, élections alors considérées comme étant de « second rang » que pour les élections municipales ou présidentielles en France) et la fréquence des élections (La multiplication des consultations dans un laps de temps court peut lasser l’électorat) ont une influence conjoncturelle sur l’abstention.
- 2^{ème} facteur : l’abstention dépend de la configuration de l’offre politique. En effet, elle détermine le sentiment d’être correctement représenté pour les électeurs. Elle est plus forte pour les élections locales et européennes que pour les élections présidentielles dans lesquelles l’offre politique est plus clivante et les électeurs sont plus mobilisés.

